



Elections professionnelles 10 au 23 octobre 2011 Votez et faites voter pour la FSU!

F S U 9 4

Fédération Syndicale Unitaire du Val de Marne

SNASUB, SNCS, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNETAS, SNICS, SNPES-PJJ,
SNPIEN, SNUAS-FP, SNU-CLIAS, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN, UNATOS.

Bulletin n° 83
Juin Juill. 2011

**Grève le 27 septembre
Education Nationale
Enseignement agricole**

**Construire
de nouvelles
mobilisations**



Le rapport approuvé par le Conseil économique, social et environnemental le 15 juin dernier dresse un bilan « contrasté » de la fusion

de l'ANPE et du réseau des ASSEDIC.

Trois ans après la loi de février 2008 qui crée Pôle emploi, le CESE pointe notamment la « déshumanisation des services » due à la création des plateformes téléphoniques, la nécessaire « amélioration de la procédure et du service d'indemnisation », la nécessité « d'accroître les moyens » dédiés à l'accompagnement des chômeurs...En un mot ce rapport, tout en dressant un bilan critique (vu la situation il aurait été difficile de dire le contraire...), reste dans le cadre d'orientations générales qui participent de la casse du service public : maintien et poursuite du schéma cible « REPERE » dont le but est de supprimer des centaines de sites obligeant ainsi les chômeurs à multiplier les trajets, poursuite des « gains de productivité générés par la fusion et l'optimisation des fonctions support »...

Les agences Pole emploi du Val de Marne n'échappent évidemment pas à cette politique : embauche de contrats précaires successifs sans perspectives de titularisation, fermeture programmée de six agences : Champigny, Vincennes, Alfortville, Arcueil, L'Hay les Roses et Chennevières.

Les conditions de travail des agents et de réception des chômeurs se dégradent de jour en jour. Face à ces attaques le ras le bol des collègues a commencé à s'exprimer par différents mouvements locaux : grève à Chennevières en mars avec le soutien des élus locaux, AG départementale au mois d'avril, appel à la grève départementale le 9 mai et déplacement à la Direction régionale, grève à Alfortville les 24,25 et 26 mai relayée par le député-maire. Ces différents mouvements ont permis des reculs de la direction.

Le SNU -FSU pole emploi continuera à être vigilant aux côtés des collègues.

La casse des services publics et des solidarités ne cesse de s'accroître: suppressions de postes, fermetures de services dans la santé, dans l'éducation ..., gel des salaires et pensions, désengagement de l'Etat vers les collectivités territoriales ou le privé, telle est la politique du gouvernement qui, sous couvert de dette, ne se prive néanmoins pas d'élever le seuil d'imposition sur la grande fortune.

Cette politique irresponsable, loin de permettre de lutter contre la crise, enrichit les actionnaires et fait payer toujours plus les salariés, comme on le voit en Grèce aujourd'hui.

Dans l'éducation, la mission d'information sur la formation du député UMP Jacques Groperrin propose que les enseignants soient recrutés par les académies ou les établissements après un entretien professionnel de diplômés de master2.

A la rentrée, les établissements « ECLAIR » seront de véritables laboratoires de toutes les déréglementations et de la casse des statuts. Pour dire non à ces politiques régressives, la FSU appelle les personnels à la grève le 27 septembre dans l'unité.

Bonnes vacances à toutes et à tous!

Catherine Anglesio

E D I T O R I A L

Sommaire

- 2 Edito, Pôle emploi
- 3 Non aux Eclair
- 4-5 Perte d'autonomie
- 6-7 CUI

Rédaction

Catherine Anglesio
Luc Chevallier
Thierry Guintrand
Josselyne Lambertin
Gaïd Le Goff
Laurence Trublereau

Tirage: Guy Malzac

NON aux ECLAIR, OUI à une vraie éducation prioritaire!

Sans bilan, le Ministère a procédé dès le début de l'année 2011 à l'extension du label (E)CLAIR¹ imposé d'autorité à 105 établissements à la rentrée 2010 à la suite des Etats Généraux de la Sécurité à l'école.

Erigeant le « climat scolaire » comme facteur principal d'échec ou de réussite scolaire des élèves, le programme ECLAIR représente à la fois un recentrage de l'éducation prioritaire sur un nombre limité d'établissements à partir de critères discutables et un dévoiement majeur du principe fondateur de « donner plus à ceux qui ont le moins ».

Instrumentalisant le « droit à l'expérimentation » ouvert par l'article 34 de la loi Fillon, il vise à transformer ces établissements désignés autoritairement en laboratoires de déréglementations tous azimuts qui risquent d'être ensuite généralisées à l'ensemble du système éducatif.

L'avis prépondérant des chefs d'établissement préparant un recrutement local sur profil des personnels (y compris les adjoints), des règles de mutation spécifiques (y compris pour les personnels de direction) et l'attribution d'une lettre de mission remettent en cause le statut des personnels, un des fondements du service public, pour lui substituer la notion de contrat.

Loin de favoriser la stabilité des personnels, ces mesures en organisent la fuite ; faute de volontaires, les postes restés vacants risquent de n'être occupés que par des personnels précaires, et notamment des contractuels à qui une lettre de mission peut faire espérer la reconduction d'un contrat sur 5 ans.

Le dispositif, en particulier par la création de « préfets des études » à la fois responsables pédagogiques, éducatifs et membres de la direction, est marqué par une confusion inacceptable des missions des enseignants, CPE et COPsy.

A cela s'ajoutent des inquiétudes sur le devenir des enseignants référents et des secrétaires des comités exécutifs intervenant dans les établissements et les écoles.

Il est urgent de redonner de l'espoir à tous les élèves en difficultés scolaires et sociales en luttant contre tout ce qui pourrait les assigner à un destin tracé d'avance et les stigmatiser. Il est urgent de centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant le même niveau d'exigence pour tous les élèves (et pas seulement les plus « méritants ») et en soutenant ceux qui en ont besoin, dans le cadre de programmes nationaux renouvelés et d'horaires nationaux.

Les signataires demandent l'abandon du programme (E)CLAIR. Ils exigent une véritable relance de l'éducation prioritaire, avec des critères nationaux et transparents pour définir la liste des établissements et des écoles qui en relèvent, la volonté politique d'y améliorer à la fois les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels, au sein d'équipes pluri professionnelles complètes, et l'investissement des moyens nécessaires en termes d'emplois, de rémunération et de formation des personnels.

(¹ Ecoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite)

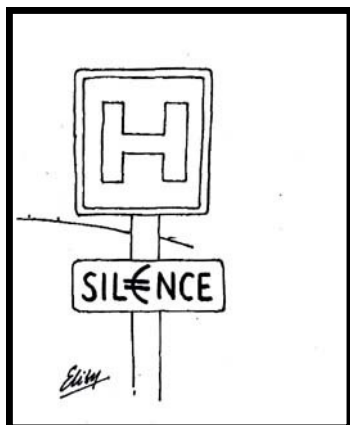
Signez et faites signer la pétition unitaire sur:

<http://www.clairementnon.org>

E
C
L
A
I
R

le
tonnerre
gronde !

PERTE D'AUTONOMIE



Le 12 juillet dernier Nicolas Sarkozy a annoncé sa volonté de réformer la prise en charge de la dépendance.

Les questions liées à la protection sociale sont marquées par des idéologies fortes et par

la convoitise des assurances privées.

Pour preuve, une des pistes de la mission présidée par la députée (UMP) de Meurthe-et-Moselle, Valérie Rosso-Debord, est de rendre obligatoire, dès l'âge de 50 ans, la souscription à une assurance «*contre la perte d'autonomie*» auprès d'un organisme privé, labellisé par les pouvoirs publics.

La FSU94 a organisé un débat en juin un débat sur la dépendance, la perte d'autonomie et le financement de la protection sociale.

Participaient à ce débat: Stéphanie Treillet (ATTAC), Catherine Mills (Economiste), Bernard TEPER (UFAL) et Joël Chenet (FSU).

En voici un bref compte-rendu.

L'autonomie est un droit

En tout premier lieu, quel vocabulaire choisir? A celui de dépendance, il faut préférer celui d'autonomie. Car il s'agit bien de défendre le droit à l'autonomie pour tous et de

mettre en place les structures qui permettent de défendre ce droit.

Dans cette perspective, l'idée de définir une barrière d'âge est à rejeter.

En effet, la question ne concerne pas uniquement les plus de 50 ans, mais l'ensemble de la population en perte d'autonomie dont les handicapés.

L'idéologie en ce qui concerne la protection sociale a malheureusement évolué depuis 1945 et les valeurs du CNR dont le MEDEF entend démanteler tous les acquis.

Les réformes néolibérales n'ont de cesse de s'opposer au projet social protecteur.

Dans les années 1980, Rosanvallon et la fondation Saint Simon énoncent la triple crise de l'état providence. A la crise de financement s'associent une crise d'efficacité (l'idéologie tend à installer une vision libérale, dans laquelle chacun préférerait calculer au plus juste) et une crise de légitimité (tous ceux qui sont solvables vont rechigner à payer pour les assistés, les fainéants...).

John Rawls, philosophe américain des années 80, a remis en cause l'idée de droit universel.

Il oppose l'équité à l'égalité. Il développe sa théorie du maxima : donner davantage à ceux qui n'ont rien et rien aux autres. Dans un contexte de rareté, on ne donne pas à tout le monde.

Le consentement à payer devient « je paie, donc j'ai droit à... » .

Cette nouvelle conception de la justice sociale est une remise en cause de l'égalité telle qu'on la connaissait en France.

C'est cette idéologie que l'OCDE développe dans sa logique actuelle de l'assurance maladie; cette dernière se découpe en trois tranches :

- le panier de soins pris en charge par la sécurité sociale, pour tous
- les soins courants, qui sont pris en charge par la mutuelle
- le reste à la charge du patient, financé par les assurances privées.

Il s'agit bien d'étendre une politique de ciblage : ne surtout pas développer des droits universels mais réserver les services publics aux plus pauvres. Alors, le service public ne couvre plus un droit mais devient de l'assistanat.

PERTE D'AUTONOMIE

On entre dans la logique du couple assistance/assurance. Rappelons il y a quelques années les allocations familiales calculées en fonction des revenus!

Il faut réaffirmer haut et fort que le principe des cotisations est celui de la République : on paie selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins.

Les propositions de financement, outre les assurances privées, relèvent très majoritairement de la fiscalisation de la protection sociale.

Fiscaliser la protection sociale est une forme d'étatisation qui rendrait d'autant plus facile le rationnement, exonèrerait les entreprises alors qu'elles bénéficient de la reproduction de la force de travail, et encouragerait l'évasion fiscale.

S'il y a un problème de financement et une explosion des déficits, il faut donc y répondre par une réforme de l'assiette des cotisations et préférer l'assiette sur les salaires à celle sur la valeur ajoutée.

Prendre comme assiette celle de la valeur ajoutée présente divers défauts : cette assiette est beaucoup moins fiable que celle des salaires, elle est beaucoup plus fraudable et elle ne dit rien du rapport entre les salaires et les profits.

Elle ne permet donc pas d'intervenir sur la gestion des entreprises.

Or, il faut militer pour un changement de la politique des entreprises et un accroissement de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Rappelons quelques chiffres :

La santé: ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité mais en un état de complet bien-être physique, mental et social.

(Définition de la santé OMS 1946)

soumettre les revenus financiers au même taux que les cotisations patronales (13%) rapporterait 30 milliards d'€ à la caisse retraite et 39 milliards à la protection sociale.

100 000 chômeurs = 2 milliards de cotisation en moins

+1% d'augmentation de la masse salariale = 2 milliards de cotisation en plus.

CSG : 88% proviennent des salariés et des retraités
11% des revenus du patrimoine

Enfin, il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, la politique de dépendance se traduit par le développement de petits boulots, et une soi disant solidarité de la famille.

Les personnels qui travaillent dans ce domaine sont très majoritairement féminins, peu qualifiés et exercent 15 heures par semaine pour 530€.

Protection Sociale, des batailles dans le 94 contre les fermetures !

- Service de gériatrie de Charles Foix à Ivry
- Service de cardiologie au CHU Henri Mondor à Créteil
- Chennevier à Créteil
- Dernier centre de la CNAM de Vitry

Contrat Unique d'Insertion



CUI

**Un premier pas :
la mobilisation unitaire
dans le Val de Marne
commence à payer !**

La loi sera enfin
appliquée dans notre
département pour les

CUI travailleurs handicapés et les plus de
50 ans bénéficiaires d'un minima social !

Enfin une bonne nouvelle sur le front des
Contrats Unique d'Insertion (CUI) dans le 94 :
l'Inspection académique vient d'envoyer les
premières réponses aux CUI qui s'étaient
adressés au SNUipp-FSU, et avec qui nous
avons rédigé des lettres demandant leur
renouvellement.

Parmi eux, pour les travailleurs handicapés ou
ceux de plus de 50 ans bénéficiaires d'un
minima social (RSA, ASS), la réglementation
sera enfin appliquée à propos de la durée du
contrat.

Jusqu'à présent, cette « *possibilité laissée à
l'employeur* » était systématiquement refusée
par l'IA aux nouveaux CUI concernés.

Le SNUipp-FSU 94 a aussi obtenu des
éclaircissements sur les différentes raisons du
non-renouvellement de centaines de CUI au
30 juin ou courant juillet :

***Tous les CUI dont le contrat prenait fin au
30 juin ou durant les vacances n'ont pas été
renouvelés***

Il ont vu leur contrat non-renouvelé par l'IA...
faute de budget du Pôle emploi 94 qui ne sera
abondé qu'à la mi-juillet, date à laquelle les
services de l'IA sont en vacances. Environ un
tiers des non-renouvelés sont touchés par cet-
te situation inacceptable !

Après 2 mois de chômage, ils pourront être
réembauchés à la rentrée... à partir du moment

où ils n'ont pas « épuisé » leur temps maximal
de contrat (60 mois pour les travailleurs
handicapés ou plus de 50 ans au RSA/ASS,
24 mois pour tous les autres).

Rien ne garantit qu'ils soient repris dans leur
école actuelle : ainsi, proposez au conseil des
maîtres de votre école, à la suite de la pétition
unitaire et du vœu précédemment envoyé, de
transmettre une courte lettre à l'IEN
(recruteur des CUI sur la circonscription) lui
demandant de vous réembaucher en septembre.

Pour le SNUipp-FSU 94, cette notion de
contrat CUI « mis en sommeil » pendant 2 mois
puis repris comme si de rien n'était n'est pas
légale : les textes ne prévoient aucune
possibilité de « trou » dans le contrat. Si on
signe un nouveau CUI, on doit repartir sur un
nouveau contrat de 24 ou 60 mois, même s'il
est vrai que légalement la durée minimale de
ces contrats est seulement de 6 mois ! Cela est
malheureusement légal, l'actuelle majorité
parlementaire ayant planifié la mise en place de
ces scandaleux contrats hyper-précaires !

Enfin, il est inacceptable que ces salariés se
retrouvent financièrement pénalisés par cette
situation créée par le Pôle emploi.

Les anciens CAV sont limités à 2 ans

Tous les anciens CAV (contrats avenir) devenus
CUI qui atteignaient la limite fatidique
des 2 ans, ancienne durée minimum de ces
contrats, n'ont pas été renouvelés car ils
coûtent plus cher à l'Etat que les nouveaux
CUI : ils font « 26h payées 26h » au lieu de
« 24h payées 20h »...

Tous les départements de la Région Parisienne
ne sont pas à la même enseigne, c'est une
décision des préfetures départementales
(au moins le 93 et 94). S'ils sont repris à la
rentrée, c'est au nouveau contrat CUI payé
20h. Là encore cela est malheureusement légal,

Contrat Unique d'Insertion

les CUI étant des contrats encore plus précaires que les anciens CAV !

L'ensemble des AVS sous contrat CUI ne sont repris que s'ils peuvent faire une année scolaire complète.

La raison est ici officiellement « pédagogique », pour qu'un AVS reste avec le même enfant toute l'année. Si ce gouvernement pensait réellement au bien-être des enfants handicapés, il créerait les postes statutaires stables nécessaires à leur accueil à l'école !

La FSU94 a demandé à la préfecture du Val-de-Marne l'organisation d'une réunion entre les personnels, les organisations de l'intersyndicale et l'ensemble des institutions concernées : préfecture, IA, Pôle Emploi,

Tous ensemble, nous continuons à nous battre pour exiger :

- dans l'immédiat le réemploi de toutes et tous et le maintien des postes d'AED non AVS menacés !
- la création des postes statutaires d'Assistants administratifs et d'AVS en nombre suffisant permettant l'intégration des actuels précaires à la Fonction Publique !

Le SNUipp-FSU 94 continue aussi à monter des dossiers de recours aux Prud'hommes pour tous les CUI licenciés qui n'ont pas eu accès à leur droit à une formation qualifiante de 80h minimum. Contactez nous pour que nous puissions vous aider à constituer et déposer ces dossiers.



Pétition CPAM

Depuis l'année 2000, l'accès aux accueils de la sécurité sociale se réduit de plus en plus. De 41 centres existants, la caisse de Créteil est passée à 28 sites ouverts au public, pour aboutir à 3, 6 ou 8 agences d'accueil d'ici 2013.

ENSEMBLE, ASSURÉS et PERSONNELS
DEFENDONS LA SÉCURITÉ SOCIALE
REFUSONS LA FERMETURE DES SITES D'ACCUEILS.
SIGNEZ LA PÉTITION !

PÉTITION A RENVOYER A FSU94 : 11/13 RUE DES ARCHIVES 94 000 CRETEIL

Monsieur le Directeur de la CNAMTS

Monsieur le Directeur Général de la CPAM du Val de Marne

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de la CPAM du Val de Marne.

NOUS VOULONS GARDER NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE PROCHE DES ASSURÉS SOCIAUX.

Pour cela, nous demandons le maintien de nos sites d'accueils de proximité, et refusons la restructuration préconisée par la direction de la CPAM du Val de Marne qui nous obligerait à nous déplacer toujours plus loin et à attendre toujours plus longtemps.

Alors que des milliards d'exonération de cotisations ont été accordés aux employeurs, nous n'acceptons pas que l'on ferme les sites d'accueil de proximité et que l'on supprime des centaines d'emploi à la sécurité sociale au nom d'un « déficit » dont nous ne sommes pas responsables.

Nous sommes solidaires du combat des personnels dont les intérêts rejoignent les nôtres.

JE SIGNE LA PÉTITION :

| NOM | PRENOM | ADRESSE | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |



LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour vous occuper sereinement
de l'avenir des autres, nous vous aidons
à construire le vôtre.

> Prêts immobiliers, crédits consommation, épargne, assurances,
tous les services **d'une banque 100% éducation nationale**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Enseignant en Ile de France
Créteil • Evry • Paris Quartier Latin • Paris Haussmann
Versailles • Paris la Défense
Tél. : 0820 09 99 89*

photos : Gettyimages

* N° Indigo : 012 4110166